

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Chargeant Monsieur Moïse MENSAH, Ministre des Finances, de l'intérim de Monsieur Albert TEVOEDJRE, Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi pour compter du 14 Août 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU : La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU : La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU : Le Décret N° 96-128 du 9 Avril 1996, portant composition du Gouvernement ;

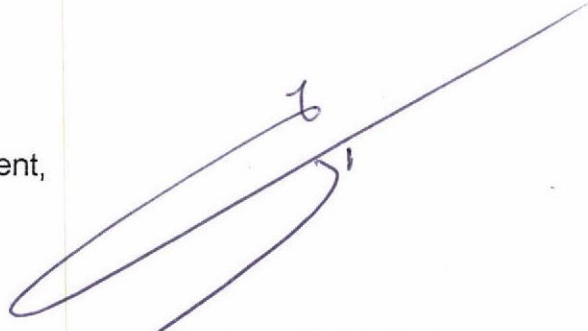
D E C R E T E

ARTICLE 1^{ER} : Pour compter du 14 Août 1997, Monsieur Moïse MENSAH Ministre des Finances, est chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi pendant l'absence de Monsieur Albert TEVOEDJRE.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 13 AOÛT 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MENRS 4 - MPREPE 4 - SGG 4 - Autres Ministères 16 - Départements 6 - JORB 1.